

Convention de réservation et d'acompte

Pour la vente d'un véhicule entre particuliers en Suisse

Cette convention te permet de bloquer un véhicule jusqu'à une date convenue. Mise en garde contre la fraude : ne verse jamais d'acompte avant d'avoir vu le véhicule et rencontré la vendeuse ou le vendeur en personne — et ne fais jamais de virement à l'étranger pour un prétendu « transport » ou « service fiduciaire » ; c'est un schéma d'arnaque connu.

1. Parties

Indiquer les coordonnées complètes des deux parties et vérifier mutuellement l'identité au moyen d'une pièce d'identité officielle.

Vendeuse/Vendeur — nom, prénom

Adresse, NPA, localité

Téléphone

E-mail

Acheteuse/Acheteur — nom, prénom

Adresse, NPA, localité

Téléphone

E-mail

2. Véhicule

Comparer les indications avec le permis de circulation. Le numéro de châssis (VIN) figure sur le permis et sur le véhicule (p. ex. sous le pare-brise).

Marque

Modèle / type

Numéro matricule

Numéro de châssis (VIN)

selon le permis de circulation
17 caractères ; à comparer avec le permis et le véhicule

Kilométrage

Plaque de contrôle

Première mise en circulation

relevé le jour de la signature
facultatif

3. Prix de vente convenu

Le prix est ferme pendant toute la durée de la réservation — aucune des parties ne peut le renégocier.

Les parties conviennent, pour le véhicule décrit ci-dessus, d'un prix de vente de CHF ____ (en toutes lettres : ____). Ce prix est ferme et vaut pendant toute la durée de la réservation.

Prix de vente (CHF)

Montant en toutes lettres

4. Acompte

Un acompte d'environ 5 à 10 % du prix est usuel et équitable. En espèces uniquement contre quittance, sinon par virement bancaire ou TWINT traçable — jamais de manière anonyme (pas de codes prépayés ni de services de transfert d'espèces).

L'acheteuse/l'acheteur verse un acompte de CHF _____. L'acompte est intégralement imputé sur le prix de vente lors de la conclusion du contrat de vente.

Acompte (CHF)

Mode de paiement

Versé le

espèces contre quittance / virement bancaire / TWINT

5. Délai de réservation

Fixer le délai avec une date et une heure précises — la fin de la réservation est ainsi sans équivoque.

La vendeuse/le vendeur s'engage, jusqu'au ____ à ____ heures, à ne proposer le véhicule à aucun tiers, à ne pas le vendre à un tiers et à le tenir à la disposition de l'acheteuse/l'acheteur au prix convenu. Si le contrat de vente n'est pas conclu à l'échéance de ce délai, le chiffre 6 s'applique.

Réservé jusqu'au — date

Heure

p. ex. 18 h 00

6. Non-conclusion de la vente

Cocher une seule option. Une pratique équitable et répandue est l'option b, pour un montant mesuré : l'acompte n'est acquis au vendeur que si l'acheteur renonce sans motif. Si la vendeuse/le vendeur se rétracte ou si le véhicule ne correspond pas à l'état décrit, l'acompte doit dans tous les cas être intégralement remboursé.

Option a) Remboursement : si le contrat de vente n'est pas conclu — quelle qu'en soit la raison — l'acompte est intégralement remboursé dans les 5 jours.

Option b) Acompte acquis en cas de désistement de l'acheteur : si l'acheteuse/l'acheteur renonce à l'achat, l'acompte reste acquis à la vendeuse/au vendeur à titre d'indemnité. En revanche, si la vendeuse/le vendeur se rétracte ou si le véhicule ne correspond pas à l'état décrit, l'acompte est intégralement remboursé dans les 5 jours.

7. Contrat de vente à conclure

La vente entre particuliers est valable sans exigence de forme (art. 184 ss CO) ; la forme écrite sert de moyen de preuve. Concluez un contrat de vente écrit — c'est là que seront réglées la garantie légale, les qualités promises et la remise du véhicule.

La présente convention règle exclusivement la réservation et l'acompte. La vente elle-même n'est conclue qu'avec le contrat de vente écrit séparé, que les parties concluront avant l'échéance du délai de réservation. La garantie légale, les qualités promises et la remise du véhicule y seront réglées.

Date prévue pour la conclusion du contrat et la remise

facultatif

Ort / Datum

Ort / Datum

Vendeuse/Vendeur — lieu, date, signature

Acheteuse/Acheteur — lieu, date, signature

Modèle non contraignant de vehikelo.ch (état : juillet 2026). Sans garantie ; ne remplace pas un conseil juridique. À adapter au cas concret avant utilisation.